



Campagne REER Fonds de solidarité FTQ

La tournée annuelle du Fonds de solidarité FTQ se poursuit.

Voici les établissements qui seront visités au cours des prochaines semaines.

10 février

École spécialisée des Remparts

11 février

École Bel-Essor

12 février

École Armand-Racicot

13 février

École des Saints-Anges

École George-Étienne-Cartier

14 février

École hôtelière de la Montérégie

École secondaire Jacques-Rousseau

17 février

CÉA Antoine-Brossard

École secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent

18 février

École secondaire Antoine-Brossard

19 février

École Laurent-Benoît

École secondaire Saint-Jean-Baptiste

20 février

École Georges-P.-Vanier

École Saint-Romain

21 février

École des Petits-Explorateurs

24 février

École Christ-Roi

École du Curé-Lequin/Saint-Jude

25 février

Centre Camille-Laurin

26 février

École de la Rose-des-Vents

École De Maricourt

27 février

École Félix-Leclerc

École internationale du Vieux-Longueuil

28 février

École Pierre-Laporte

École Marcelle-Gauvreau

Les communautés d'apprentissage¹

La mise en œuvre d'une communauté d'apprentissage soulève plusieurs enjeux d'une grande importance. En voici les principaux, confirmés par la littérature scientifique et directement tirés d'expériences en la matière dans d'autres provinces, en particulier en Ontario, ainsi que dans certaines commissions scolaires québécoises.

A. L'autonomie individuelle et collective

Ce sont les intérêts et les besoins des enseignantes et des enseignants, identifiés par eux, qui doivent être au cœur du choix des thèmes et des modalités de fonctionnement d'une communauté. L'intention ne devrait pas être imposée par une commission scolaire ou une université. L'approche doit s'ancre dans les motivations et les

projets des individus, à l'opposé de bien des formations, souvent éloignées des problèmes rencontrés dans la pratique.

Ensuite, le volontariat est fondamental. Les enseignantes et les enseignants doivent avoir le choix de participer ou non, mais aussi la liberté de choisir les approches pédagogiques qui leur semblent appropriées. En outre, il est capital d'avoir le sentiment de pouvoir légitimement exercer cette liberté sans être jugé ni en subir de conséquences dans son milieu de travail (insistance, commentaires, tensions, etc.).

B. L'évaluation du personnel

Les échanges sur l'expérimentation de pratiques supposent un mécanisme d'aller-retour entre la classe et la discussion en groupe. Cela peut parfois inclure des enregistrements vidéo et des observations en

¹ Texte tirée de la *Dépêche FSE* du mois d'août 2017.

Suite au verso

Congrès Champlain 2020

Début de la consultation

Ça y est, c'est parti pour la consultation sur les orientations du 36^e congrès. Nous invitons tous les membres Champlain à répondre à un court questionnaire en ligne.

En lien avec le thème du congrès, « Définir l'avenir, maintenant ! », nous avons élaboré six questions rejoignant diverses préoccupations soulevées au cours du dernier triennat. Afin de vous permettre d'y réfléchir, nous vous proposons donc des pistes de solution pour lesquelles vous devrez nous dire si vous êtes en accord ou non. Mieux encore, nous attendons vos commentaires, réflexions et suggestions !



Plus vous serez nombreux à répondre au questionnaire, plus nous adopterons ensemble des orientations qui nous ressemblent. Cinq minutes de votre temps pour orienter les trois prochaines années, ce n'est pas si mal !

Rendez-vous à syndicatchamplain.com pour y participer !

Personnes déléguées, c'est le moment de vous inscrire !

Nous invitons toutes les personnes déléguées dans l'ensemble de nos établissements des cinq sections à s'inscrire pour participer au 36^e congrès Champlain. Un formulaire prévu à cet effet est disponible sur notre site Internet.

N'oubliez pas que le congrès est un événement important et essentiel pour notre organisation. Nous souhaitons fortement que toutes les personnes déléguées puissent y assister afin d'être partie prenante aux décisions qui vont déterminer

les orientations du Syndicat pour les trois prochaines années. Un volet de formation sous la forme d'ateliers vous sera aussi offert.

Détails à syndicatchamplain.com dans l'onglet « Inscriptions ».



Les communautés d'apprentissage (suite)

classe qui, dans certains cas, ont mené à un partage non convenu d'informations avec la direction.

Une ligne claire et infranchissable doit être tracée pour que l'ensemble de la démarche demeure une forme de réflexion professionnelle totalement distincte de toute évaluation ou activité à caractère administratif. La question se pose avec encore plus d'acuité en ce qui concerne le personnel à statut précaire.

C. Le climat de travail

Dans les cas où une communauté dérive vers une forme de pression pédagogique pour « s'ouvrir » et « dépasser ses limites », le climat de travail et les relations dans l'école peuvent se détériorer.

L'un des défis des communautés d'apprentissage est de demeurer, en tout temps, un lieu de réflexion critique libre et d'ouverture intellectuelle, et non un canal pour promouvoir des modes pédagogiques trop souvent présentées comme des panacées aux problèmes du système scolaire.

D. Les conditions de réalisation

D'un point de vue organisationnel, des conditions favorables au travail de collaboration doivent être réunies, puisque les communautés peuvent avoir un impact significatif sur la charge de travail, dans un contexte où les enseignantes et les enseignants manquent déjà de temps pour effectuer l'ensemble des tâches. Les commissions scolaires doivent assurer les ressources nécessaires et redéfinir les tâches pour reconnaître le temps de travail associé à cette démarche. Ainsi, les rencontres devraient avoir lieu durant l'horaire de travail et être bien planifiées.

De plus, il est difficile d'imaginer une communauté réellement satisfaisante sans financement additionnel pour libérer les enseignantes et les enseignants participants.

Caroline Manseau

Paiement des dépassements : Une date à retenir !

Pour les enseignantes et les enseignants du secteur des jeunes, la compensation dans les cas de dépassement d'élèves est versée deux fois par année (clause 6-9.08 de l'entente locale). Il y aura un premier versement couvrant la période du 26 août au 20 décembre 2019. Ce paiement sera versé sur la paie du 27 février 2020. L'autre versement, pour la deuxième partie de l'année, sera fait en juillet 2020.

Pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire et du primaire, il est important de vérifier auprès de votre direction

d'école si elle a fait parvenir les formulaires dûment remplis au service des ressources humaines. Pour les enseignants du secondaire, le calcul se fait automatiquement.

Pourquoi une telle différence ? Au secondaire, les dépassements sont générés automatiquement par le système informatique à partir de l'horaire maître tandis qu'au primaire les horaires sont faits « maison ».

Caroline Manseau



Pour la Journée internationale des droits des femmes, procurez-vous l'épinglette du collectif 8 mars, signe de solidarité entre femmes.

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui, c'est un geste concret de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4,00 \$, un don sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Vous pouvez commander une épinglette auprès de votre personne déléguée ou directement au bureau du Syndicat, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site : syndicatchamplain.com dans l'onglet «Inscriptions».

Utilisation des banques de congé de maladie

Au fil des années, plusieurs banques de journées de maladie ont été créées. Voici l'ordre dans lequel elles doivent être utilisées :

1. Les six jours ou moins (selon votre pourcentage de tâche) crédités au début de l'année scolaire en cours (banque 01);
2. Après l'épuisement de ces six jours ou moins, les jours monnayables au crédit

de l'enseignante ou l'enseignant (banques 81 et 82);

3. Après l'épuisement des banques monnayables, les jours non monnayables au crédit de l'enseignante ou l'enseignant (banque 03).

Vous pouvez vous référer à la clause 5-10.42 de la convention nationale pour le texte complet.

Annick Coulombe
Conseillère en relations de travail

Planificateur 2020-2021 Avez-vous fait votre commande ?

La personne déléguée de votre établissement, ou la personne responsable du courrier syndical, a déjà reçu les directives de commandes. Il ne vous reste qu'à aller la voir afin de lui signifier votre intérêt à recevoir votre exemplaire.

L'*Outil de travail quotidien* est gratuit et n'engendre aucuns frais pour le Syndicat. Plus encore, il nous permet de redonner un montant d'argent important à plusieurs organismes communautaires de la région grâce aux pages publicitaires.



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)